

« Construisons ensemble l'intégration ! »

lancement du Fonds lausannois d'intégration

Lundi 1^{er} septembre, le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) de la Ville de Lausanne lancera, sous le slogan « Construisons ensemble l'intégration ! », le Fonds lausannois d'intégration. Doté de 100'000 francs annuels, celui-ci vise à compléter l'action conduite par les pouvoirs publics dans les secteurs clés de l'intégration en valorisant la participation des citoyennes et citoyens et en mettant à leur disposition des moyens financiers pour concrétiser leurs initiatives. Très attendu par les associations, ce nouveau fonds favorisera, sur le terrain, l'intégration de la population lausannoise dans son ensemble.

Lausanne est une ville internationale : 42% de sa population n'a pas de passeport suisse et plus de 160 nationalités s'y côtoient. Promouvoir l'intégration, favoriser la compréhension mutuelle et prévenir le racisme sont dès lors devenus des enjeux majeurs en matière de cohésion sociale et d'égalité des chances. A ces fins, le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) lancera officiellement le Fonds lausannois d'intégration lundi 1^{er} septembre. Cette initiative, basée sur un versement annuel de 40'000 francs de la Commune de Lausanne et une subvention annuelle cantonale et fédérale de 60'000 francs, prévue par la convention relative au programme communal d'intégration, se veut une opportunité pour les associations, les collectifs de personnes migrantes, les collectifs de quartier ou les organismes à but non lucratif qui souhaitent concrétiser un projet d'intégration.

Projets novateurs et impact aussi large que possible sont les maîtres mots pour les initiatives attendues. Mais aussi proximité ! Les actions se veulent locales et sont destinées à la population de Lausanne. Elles doivent poursuivre plusieurs des objectifs suivants : valoriser la diversité culturelle, encourager les échanges interculturels, favoriser la cohabitation dans les quartiers et promouvoir l'égalité des chances.

Les associations bénéficieront de deux délais, le 15 octobre et le 15 avril, pour déposer leur demande. Les projets, dont les coûts totaux ne dépassent pas 5'000 francs, peuvent prétendre à un subside durant toute l'année. Et parce que créer un projet d'intégration, et déposer une demande de subside, n'est pas toujours chose aisée, le BLI met sur pied, en collaboration avec Bénévolat-Vaud et Social Business Models, une formation gratuite en gestion de projet dès la mi-septembre.

La direction des sports, de l'intégration
et de la protection de la population

Renseignements complémentaires et appel d'offres sur : www.lausanne.ch/fli

Soirée de lancement et d'information : lundi 1^{er} septembre, de 18h à 20h,
Hôtel de Ville, Place de la Palud 2, salle du Conseil Communal, 1^{er} étage

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Marc Vuilleumier, directeur des sports, intégration et protection de la population, 021 315 32 00**
- **Gabriela Amarelle, déléguée à l'intégration, BLI, 079 512 51 68**

Lausanne, le 26 août 2014